

Objet : Cession de deux parcelles à Meldomys dans le cadre de la construction d'un lotissement à Bécon-les-Granits

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la construction de l'habitation ;

VU le code civil ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération du 4 juin 2020 portant délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes ;

VU l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 12 décembre 2024 relatif à la valeur de parcelle de terrain en vue de la construction d'un lotissement ;

VU l'axe 1 du projet de territoire de la CCVHA « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que Meldomys envisage de construire un lotissement sur la commune de Bécon-les-Granits composé de 14 lots composés de 6 lots destinés à la location sociale, de 4 lots destinés à l'accession sociale et 4 lots libres ;

CONSIDERANT que la CCVHA est propriétaire des deux parcelles suivantes situées Impasse du Puits Moreau à Bécon-les-Granits :

- C n°1338 d'une superficie de 366 m² ;
- C n°1339 d'une superficie de 14 m².

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, la société Meldomys souhaite acquérir ces deux parcelles propriétés de la CCVHA, afin de permettre l'accès au projet lotissement ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée C n°1338, objet de la vente fait office de parking pour la CCVHA, la société Meldomys propose à la CCVHA la réalisation de nouvelles places de parking sur la parcelle C n°1337 qui ne fait pas partie du projet d'acquisition par Meldomys ;



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74
contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250521-2025-36DC-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

CONSIDERANT que Meldomys et la CCVHA se sont entendues pour une cession des deux parcelles précitées pour un montant d'un euro symbolique en raison de la réalisation par Meldomys de nouvelles places de parking pour le compte de la CCVHA ainsi que de l'intérêt général de ce projet de construction d'un lotissement composé en grande partie de logements sociaux à Bécon-les-Granits ;

DÉCIDE

Article 1 : Céder à Meldomys les parcelles C n°1338 et C n°1339 d'une surface de 366 m² et de 14 m² sises impasse du Puits Moreau, 49370 Bécon-les-Granits pour un montant d'un euro net vendeur dans le but de la réalisation d'un projet de lotissement et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente décision, notamment, en ce qui concerne la formalisation de la vente.

Article 2 : De certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ; Informer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3: Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le 21 mai 2025,

Étienne GLÉMOT

Le Président,

